

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 8-9

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue de **Pr***ssse*



canton
de bâle



Une rose pour Bâle

« Ville de Bâle », c'est sous ce nom qu'on a baptisé à Bâle, dans le cadre de Gruen 80, une nouvelle rose. La fleur, de couleur crème, est un produit des célèbres roseraies Meilland à Antibes. Le Président du Gouvernement bâlois Edmund Wyss et son épouse Maria en sont les parrains. Le baptême, au champagne, s'est déroulé en présence de Mme Louisette Meilland, la créatrice de la rose. (A.T.S.)



canton
du tessin

Nouveau guide sur les « grotti »

Qu'est-ce qu'un « grotto » ? Un « grotto » est un lieu public de rencontres, typiquement tessinois, fréquenté surtout en été, où il est agréable de se retrouver avec des amis pour chanter, manger du salami, des formagini ou bien des spécialités de la patronne avec un bon verre de « nostrano ».

C'est avec cette introduction que la jeune Chambre de commerce de la région de Mendrisio en collaboration avec l'Office du

tourisme du « Mendrisotto e Basso Ceresio » présente une brochure pratique où sont groupés 37 « grotti » traditionnels de la région du sud du Tessin. D'emploi aisément, ce livret est d'une grande aide pour tous ceux qui désirent découvrir des endroits où l'on joue aux « bocce » (jeu de boules) et où l'on peut encore trouver une atmosphère typiquement tessinoise. Par ce guide, les promoteurs souhaitent mieux faire connaître ces endroits si sympathiques souvent connus seulement de quelques « initiés ». (A.T.S.)

Emission de bons de participation Théâtre et Ecole Dimitri S.A.

Bien que la période de souscription de 10 000 bons de participation de F 200 nom. chacun Théâtre et Ecole Dimitri S.A. se soit terminée le 27 juin, les banques sous-mentionnées, en accord avec la société, ont décidé d'accepter des souscriptions pendant encore trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 1980. Comme on le sait, le produit de cette émission est destiné à l'achat d'un moulin désaffecté aux environs de Verscio (Ti) et sa transformation en locaux pratiques pour l'enseignement et le théâtre sous la direction artistique de l'artiste bien connu Dimitri.

Les banques suivantes acceptent des souscriptions :

Société de Banque Suisse
J. Vontobel + Cie
Banca dello stato del cantone Ticino
Banca del Gottardo
Banca della Svizzera italiana

Société de Banque suisse, Bâle
Direction générale



**canton
du valais**

le self-service de la fraise

Les Valaisans ont lancé dans la région de Sierre ce qu'on peut appeler « le self-service de la fraise ». En effet, sur près de trois hectares soit quelque trente mille mètres carrés s'étendent de superbes fraisières où chacun peut venir ramasser lui-même les fraises à volonté en payant son dû. Le propriétaire n'a plus à se courber dans les lignes et n'a qu'à contrôler la cueillette, peser les récipients et encaisser les montants qui sont bien inférieurs, il va sans dire, à ceux payés dans les magasins puisque les frais de cueillette n'existent plus.

Le système connaît un réel succès les jours de beau temps et plus spécialement le dimanche où des familles entières « armées » de bidons, de paniers et d'emballages divers, des familles venant même du Jura, Genève ou Neuchâtel, gagnent le Valais « pour aller aux fraises » comme on va « aux myrtilles ou aux champignons ». La suppression de tout intermédiaire et le plaisir qu'on peut avoir à récolter soi-même ses fraises constituent un attrait tel que plus de trois cents personnes certains dimanches ensoleillés parcourent ces fraisières dans la banlieue de Sierre. La récolte certains jours a dépassé les neuf cents kilos.

D'autres agriculteurs valaisans envisagent d'étendre à leur domaine également l'an prochain « le self-service de la fraise ». (A.T.S.)

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Un bateau avec le soleil pour moteur une « première » mondiale sur le Léman

Il est maintenant possible de naviguer gratuitement, sans bruit, sans odeur de gaz d'échappement et donc, sans pollution, grâce à une nouvelle génération de capteurs électrosolaires plus puissants, à un moteur à haut rendement et à de nouvelles batteries plus légères, sans entretien et gardant une capacité de charge pendant plus de quinze mois : c'est la démonstration que vient de faire sur le Léman, en « première » mondiale, un électricien sur voiture de Lausanne-Prilly, M. Max Schick, dans le port de Vidy-Lausanne, son petit bateau chargé de deux personnes atteint une vitesse de cinq à huit kilomètres à l'heure avec l'énergie solaire comme seul moyen de propulsion. Cette vitesse pourrait être portée à dix ou douze km/h avec un bateau au moteur plus puissant et offrant moins de résistance à l'eau. Ce nouveau mode de traction est basé non pas sur des capteurs thermiques utilisant la chaleur du soleil, mais sur des panneaux électrosolaires transformant directement la lumière en énergie électrique, explique le constructeur vaudois. L'évolution des générateurs électrosolaires permet aujourd'hui sur la terre et sur l'eau une utilisation qui n'était possible jusqu'ici que sur les satellites. Il suffit de brancher les deux fils du générateur

électrosolaire (175 cellules de silicium) sur un moteur marin à commande électronique et la propulsion se fait sans bruit et sans odeur, et sans autre apport d'énergie. Avec un ou deux panneaux électrosolaires et une ou deux batteries d'accumulateurs, le bateau a une autonomie de dix à dix-huit heures de navigation, même par temps couvert, après avoir été exposé au soleil. L'installation électrosolaire (un panneau, deux batteries, un moteur et un régulateur) coûte approximativement 5 000 F et pèse soixante cinq kilos. C'est donc à un prix abordable et pratiquement sans frais d'entretien que le nouveau bateau solaire — énergie gratuite et pas de pollution — peut être utilisé pour la promenade, pour la pêche et la traîne, ou encore sur un lac où la navigation à moteur à explosion est interdite. (A.T.S.)

La bibliothèque cantonale vaudoise a acquis la plus complète des collections Ramuz

Grâce à l'intervention du professeur P.-O. Walzer, de Berne, et du Département fédéral de l'intérieur, qui a accordé une subvention de 75 000 F, la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne a pu acquérir l'an passé la collection Théophile Bringolf, la plus belle et la plus complète des collections des œuvres de C.-F. Ramuz, comprenant toutes les éditions et quelques manuscrits, le tout relié par les plus grands relieurs français, au total près de quatre cents volumes. C'est ce que rapporte le Département vaudois de l'instruction publique et des cultes, dans son compte rendu annuel.

(A.T.S.)

3^e RAPPEL

Chers Abonnés,

Ne trouvez-vous pas qu'il y a un peu d'abus lorsqu'après 3 rappels vous oubliez de régler votre abonnement ou de nous prévenir que vous n'en voulez plus. C'est votre droit, mais il correspond aussi à notre souhait d'être informé.

Ainsi, grâce à notre générosité patriotique, vous bénéficiez d'un service gratuit car dans un esprit civique, nous ne voulons pas vous priver du M.S. Alors faites un effort, réglez votre abonnement au PREMIER RAPPEL.

Si vous faites faire un règlement par votre banque ou par la poste, il est indispensable de préciser vos noms, adresses (avec code postal), car il arrive assez souvent que certains établissements nous adressent des paiements sans aucune indication et nous ne sommes pas devins...

Pour la bonne forme, nous vous rappelons le prix de notre abonnement : F. 60.— (Ab. de soutien à partir de F. 65.—) et non de F. 50.— comme certains abonnés nous envoient par C.C.P., 12 273 27 Paris ou par chèque bancaire au nom du MESSAGER SUISSE. Merci à tous nos généreux donateurs.

Nouvel abonné : Prière de nous l'indiquer en spécifiant si vous n'êtes pas immatriculé auprès de votre consulat.

Changement d'adresse : Prière de nous indiquer en même temps l'ancienne et la nouvelle adresse.

Plusieurs de nos abonnés se plaignent de ne pas recevoir régulièrement le MESSAGER SUISSE, nous les prions de bien vouloir adresser une réclamation à la poste de leur quartier.

Publicité : N'oubliez pas que nous touchons tous les foyers suisses établis en France, clientèle à ne pas négliger. Demandez nos tarifs.

LE MESSAGER SUISSE
Siège social et Rédaction :
96, rue de Grenelle
75007 PARIS - Tél. : 544.68.41